

Le 19 mai 2017

**Par SDÉ, courriel et messenger**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ**  
**Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO**  
**d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements**  
**d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de**  
**Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)**  
**Dossier Régie : R-4001-2017 / Notre référence : R053575 JOT**

---

Monsieur,

Faisant suite à la décision D-2017-050 en date du 28 avril dernier, le Coordonnateur dépose auprès de la Régie un complément de preuve relatif à sa proposition de Dossier continu (**pièce HQCF-4, Document 1**) dans le présent dossier.

Nous vous prions de noter que depuis la décision D-2017-033 du 22 mars 2017 dans le dossier R-3996-2016 par laquelle la Régie a désigné provisoirement la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau à titre de Coordonnateur de la fiabilité au Québec, les pièces déposées par celui-ci sont cotées comme pièces « HQCF ».

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg